



Fiche de poste

Intitulé du poste Directeur adjoint d'ALSH	Nom du titulaire	Signature du titulaire
Autorité hiérarchique Directeur adjoint	Nom du supérieur	Signature du supérieur
Autorité fonctionnelle		Date de mise à jour 24/07/2025

CADRE D'EMPLOI / QUALIFICATION

- > BPJEPS titulaire / UC Direction impératif ou équivalence (expérience souhaitée).
- > Animateur territorial (catégorie B, filière animation)
- > Adjoint d'animation territorial (catégorie C, filière animation)

ENCADREMENT

oui non si oui, nombre d'agents : 5 à 20 agents selon la structure

DEFINITION DU POSTE

Le Service Jeunesse, rattaché au pôle Famille et Solidarités de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, compte 38 agents permanents. Le Service assure la gestion de 13 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH / 3-11 ans), répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, et 3 centres ados (12-17 ans). Sous l'autorité du directeur de l'ALSH et en lien avec le service jeunesse de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, le directeur adjoint d'accueil de loisirs participe au bon fonctionnement de la structure. Il contribue à la mise en œuvre du projet pédagogique, à l'organisation quotidienne, à la coordination de l'équipe d'animation et à l'accueil des enfants et des familles. Il assure des fonctions d'animation et peut être amené à assurer la direction en cas d'absence du directeur. Il s'inscrit dans une dynamique de travail en équipe et de service public.

MISSIONS

- Contribuer à l'organisation générale de l'ALSH
- Animer et coordonner l'équipe d'animation
- Contribuer à la relation avec les familles et les partenaires

ACTIVITES PRINCIPALES

1. Contribuer à l'organisation générale de l'ALSH

- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et du cadre réglementaire
- Prendre le relais de la direction en cas d'absence du directeur

2. Animer et coordonner l'équipe d'animation

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des animations éducatives et variées
- Encadrer les enfants et garantir leur sécurité
- Être une ressource pour les animateurs dans la mise en œuvre de leurs projets
- Être relais entre l'équipe et le directeur

3. Contribuer à la relation avec les familles et les partenaires

- Accueillir les familles avec bienveillance
- Assurer une communication fluide et adaptée

COMPETENCES TECHNIQUES

- Maîtrise du cadre réglementaire des ACM.
- Bonne connaissance du développement de l'enfant de 3 à 11 ans.
- Compétences en animation et en coordination d'équipe
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel) et du logiciel métier "Dominoweb".

SAVOIR-FAIRE

- Encadrer un groupe d'enfants et animer des temps éducatifs
- Organiser et anticiper les activités et les temps collectifs
- Travailler en lien étroit avec l'équipe et la direction
- Assurer un relais de communication efficace

SAVOIR-ETRE

- Bienveillance, adaptabilité et rigueur
- Sens du service public et du travail collectif
- Dynamisme, pédagogie, sens de l'écoute
- Capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition

CHAMP D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

Le directeur adjoint agit sous l'autorité du directeur de l'ALSH. Il est autonome dans l'animation, la coordination des activités et le soutien à l'équipe. Il peut assurer la direction temporaire de l'accueil si le directeur est absent. Il est garant de la sécurité des enfants dans le cadre des activités qui lui sont confiées.

SPECIFICITES

- > Temps plein annualisé
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire lié aux missions (IFSE B2).
- > Adhésion au Comité des Œuvres sociales, au CNAS.
- > Travail en équipe et en réseau.
- > Environnement de travail valorisant, axé sur le bien-être des enfants et des familles.
- > Conformément à la réglementation en vigueur, le recrutement est soumis à un contrôle d'honorabilité préalable, comprenant la vérification des antécédents judiciaires et la consultation des fichiers réglementaires applicables aux personnes intervenant auprès de mineurs.

CONTRAINTES

- > Horaires adaptés aux besoins du service (matin, soir, vacances scolaires).
- > Périodes de forte activité en vacances scolaires.
- > Participation occasionnelle à des manifestations en soirée / en week-end.

RISQUES PROFESSIONNELS

- > Travail sur écran.
- > Risques psychosociaux.
- > Troubles musculo-squelettiques (TMS).